
Communauté de Communes Hava'i



PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

25 mai 2016



Kahn
& Associés

Tél. : (687) 24 84 90
contact@kahn-associes.com

30 bis, rue de la Somme
BP U5 - 98852 Nouméa cedex
<http://www.kahn-associes.com>

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	3
II. LES FONDEMENTS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I	5
1. LE CŒUR DES ÎLES SOUS LE VENT.....	5
2. LA METHODE D'ELABORATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7
3. LE PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I	8
4. TOURISME.....	14
5. LES FORCES ET FAIBLESSES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I.....	21
III. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I	23
1. VISION GLOBALE ET AMBITIONS FONDAMENTALES	23
2. LE VOLET « AGRICULTURE BIOLOGIQUE ».....	27
3. LE VOLET « TOURISME NAUTIQUE »	29
4. LE VOLET « PATRIMOINE HISTORIQUE »	32
IV. PROPOSITIONS DE TRANSFERT DE COMPETENCES DU PAYS VERS LA CC HAVA'I.....	34
1. GOUVERNANCE.....	34
2. REPARTITION POSSIBLE DES ROLES ENTRE LE PAYS ET LA CC HAVA'I	34
3. MODALITES ENVISAGEES.....	35
4. BUDGETISATION	36
V. ANNEXE	37
1. EXEMPLE DE FICHE ACTION	37
2. AGRICULTURE RAISONNEE ET BIOLOGIQUE	38

I. INTRODUCTION

Depuis l'extension en 2008 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en Polynésie française, l'intercommunalité locale a pu se développer en Polynésie, notamment au profit d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à l'instar des communautés de communes (CODIM aux Marquises, CC HAVA'I).

Ainsi, dans les Iles Sous le Vent (ISV), les élus ont tenté de se regrouper dans un premier temps à travers un syndicat à vocation unique pour la gestion des ordures ménagères. Cet outil intercommunal n'ayant pas fonctionné, les élus ont dans un deuxième temps décidé de se regrouper au sein d'un bassin de vie économique à travers la Communauté de Communes Hava'i (dite CC Hava'i ou CCH).

Sachant que la compétence de développement économique relève de la Polynésie française, la loi du pays du 25 août 2010 a prévu que le Pays pouvait confier aux communautés de communes, par transfert de compétences :

- le soin d'élaborer des projets de développement économique, sur la base de l'article 43 de la LO de 2004¹,
- la réalisation d'équipements collectifs ou la gestion de services publics relevant de sa compétence dans le domaine de l'aménagement de l'espace, sur la base de l'article 55 de la LO de 2004.

C'est ainsi, en application de cette loi du pays et par arrêté n° 2317/CM du 30 décembre 2011, que la Polynésie française a confié aux communes de TAPUTAPUATEA et de TUMARAA situées sur l'île de Raiatea aux îles sous le vent, le soin d'élaborer un projet de développement économique, point de départ de la Communauté de communes Hava'i. En effet, le même jour, l'Etat, représenté par le haut-commissariat de la République en Polynésie française, a pris un arrêté n° HC 1712 ISLV afin d'officialiser la création de l'EPCI, soit avant le 31 décembre 2011 pour permettre à la nouvelle collectivité de bénéficier d'une dotation d'intercommunalité pour l'année 2012 (voir article L 5842-8 du CGCT). La CCH était ainsi créée.

De part les textes de 2011, la CC Hava'i exerce deux compétences obligatoires et une compétence optionnelle :

- Compétences de plein droit exercées en lieu et place des communes membres :
 - aménagement de l'espace qui se concrétise par la valorisation du patrimoine historique,
 - actions de développement économique, avec l'élaboration d'un projet de promotion des filières dans le domaine de l'agriculture raisonnée et biologique et le développement du nautisme et de la filière du tourisme nautique.
- Compétence optionnelle :
 - Protection et mise en valeur de l'environnement avec la collecte et le traitement des ordures ménagères et la gestion des animaux errants ou dangereux.

Quatre ans après la création de cette collectivité intercommunale, le défi de réunir le maximum des communes des Iles Sous le Vent fût relevé fin 2015 après que toutes les communes membres aient enfin pu acter leur souhait d'adhérer et de se regrouper.

¹ Loi Organique du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Ainsi, depuis fin décembre 2015² la Communauté de Communes Hava'i est constituée de six communes : Huahine, Maupiti, Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa et Utuora, soit quatre des cinq îles constituant le sous-ensemble des Iles Sous le Vent (ISV) au sein de l'archipel de la Société.

Toutefois, la commune de Bora-Bora n'a pas intégré la CCH pour des raisons purement financière. En effet, l'article L. 5842-8 du CGCT prévoit que « *lorsque les communes membres d'une communauté de communes de la Polynésie française sont dispersées sur plusieurs îles et que la population de la communauté de communes est inférieure à 35 000 habitants, sa dotation d'intercommunalité est calculée en prenant en compte le double de sa population* ». Or, Avec la commune de Bora-Bora, la communauté de communes Hava'i aurait été composée d'une population dépassant les 35 000 habitants (35 509) et n'aurait perçu que 106 743 510 F CFP par an au lieu de 156 874 196 F CFP par an actuellement pour une population de 25 819 habitants soit 50 130 686 F CFP en moins.

Par ailleurs, par arrêtés de fin novembre 2014, puis de fin novembre 2015, le Pays a confirmé qu'il confiait effectivement à la CCH le soin d'élaborer un projet de développement économique et ce si la CCH déposait son projet au plus tard le 15 juillet 2016³.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter le projet de développement économique de la Communauté de Communes Hava'i conformément aux textes en vigueur et dans les délais impartis.

² Arrêté du Pays le 15 décembre 2015, puis arrêté de l'Etat N°HC / 1784 du 21 décembre 2015 portant extension du périmètre et approuvant les modifications statutaires de la Communauté de communes Hava'i.

³ Lettre du président de la Polynésie française au Président de la CC Hava'i du 28 mai 2015 rappelant le délai fixé au 15 juillet 2016 pour transmettre au Pays le rapport définissant le projet de développement économique de la CCH.

II. Les fondements du projet de développement économique de la Communauté de Communes Hava'i

1. Le cœur des Iles sous le Vent

Au sein d'un territoire Polynésien grand comme l'Europe, les Iles Sous le Vent (Raiatea, Tahaa, Maupiti, Huahine et Bora-Bora) forment un archipel qui regorge de potentialités. Ce qui marque ce territoire, c'est sa pertinence multiple.

En effet, les Iles sont rassemblées dans un espace géographique relativement restreint accessible en 1 à 2 heures de bateau les unes des autres. Elles possèdent des caractéristiques à la fois semblables et complémentaires.

Une histoire singulière, forte, au fondement de la civilisation polynésienne les lie.

Enfin, et c'est sans doute le plus marquant, les Iles Sous le Vent forment un ensemble démographique et économique de poids dans la Polynésie. Cet ensemble représente un espace et une échelle qui autorisent à imaginer, créer des dynamiques propres.

La communauté de communes Hava'i abrite 12% de la population de la Polynésie, soit plus de 34 000 personnes. Elle représente 0,36% des terres polynésiennes avec 152 kilomètres carrés de superficie émergée.

Economiquement, la Communauté de Communes HAVA'I accueille 12% des touristes de la Polynésie française qui viennent la visiter, mais 95% des locations de bateau. Si l'on intègre Bora-Bora, 80% des touristes qui viennent en Polynésie viennent aux Iles sous le Vent, cette donnée est pour le moins significative.

La communauté de communes Hava'i représente 1 940 hectares de Surface Agricole Utile, 95% de la production de vanille de la Polynésie, 1 250 exploitations agricoles.

En matière de patrimoine, les Iles sous le vent possèdent également le plus gros patrimoine historique de la Polynésie, notamment avec le marae de Taputapuatea en cours de classement au patrimoine mondial de l'Unesco.

De plus, RAIATEA, qui est l'un des rares ports en eau profonde du Pays, accueille aussi un hôpital et un Lycée.

Enfin, faut-il rappeler que les Iles sous le Vent possèdent une locomotive du développement qui est Bora-Bora (de notoriété médiatique, touristique, environnementale,...) et s'entendent toutes pour vouloir mieux valoriser cette locomotive.

S'ajoute à ces dimensions démographiques, géographiques, économiques et historiques un autre ingrédient fondamental de la coopération intercommunale qui est l'esprit communautaire de l'ensemble des Tavana et de leurs équipes. La dynamique et la vitesse avec lesquelles la communauté de communes HAVA'I s'est créée et se développe sont symptomatiques de cette volonté commune et partagée.

Cette volonté s'appuie à la fois sur les éléments précités, mais aussi sur un diagnostic partagé des forces et faiblesses (détaillées ci-après) du territoire. Elle s'appuie sur un souhait commun de compléter l'action gouvernementale par une forme d'action plus locale et précise, tout en lui donnant une échelle suffisamment puissante.

De manière synthétique, l'ensemble des équipes convient qu'il faut lutter contre la désertification des Iles, contre la pauvreté, contre le vieillissement, contre l'isolement. Elles souhaitent capitaliser sur leurs atouts naturels et environnementaux, culturels et pédoclimatiques ensemble.

Elles s'accordent sur leurs complémentarités et entretiennent aisément des formes de spécialisations complémentaires entre elles, tourisme / agriculture notamment.

Pertinence territoriale, pertinence économique, diagnostic partagé, volonté commune, le territoire de la Communauté de Communes et les équipes qui les composent ont donc tous les facteurs réunis pour mettre en œuvre un projet communautaire. Au sein de la Polynésie française, il leur reste donc à trouver un modus operandi avec le gouvernement.

La Communauté de Communes HAVA'I et les équipes communales sont parfaitement conscientes qu'un bon partenariat avec le gouvernement et l'Etat sera le garant du développement des Iles et des populations. Elles ont conscience d'être à l'aube d'un long chemin qu'est celui du développement de la compétence et de la cohérence des moyens. Elles souhaitent parvenir à trouver le meilleur fonctionnement permettant d'allier compétence, expertise, moyens et efficacité d'action locale à court, moyen et long terme.

C'est le sens de leur démarche.

La rencontre avec les représentants du Pays, dont le Président et le ministre de la relance économique, qui s'est tenue le 10 février 2016 à la Présidence a permis de s'entendre sur la méthode.

Le Pays a demandé à la Communauté de Communes de faire état de ses visions, projets et actions souhaitables dans les domaines statutaires que sont le tourisme nautique, le patrimoine historique et l'agriculture biologique et raisonnée.

Le gouvernement a demandé à ce que cette expression ne soit pas nécessairement articulée, à ce stade, avec l'affectation des tâches à telle ou telle institution, mais que la Communauté de Communes pose de manière large, la façon dont elle appréhende les nécessaires actions de son développement. C'est dans cet esprit qu'est rédigé le présent document.

Une discussion doit ensuite prendre place avec le gouvernement pour décider des priorités d'objectifs et d'actions. Cette discussion concernera également l'affectation éventuelle des objectifs et actions entre le Pays et la Communauté de Communes. De cette discussion émergera l'orientation précise des moyens et du mode opératoire (organisation,...) à mettre en place.

D'ores et déjà les élus de la CCH sont désireux d'optimiser le carrefour entre les politiques sectorielles pays et les enjeux territoriaux, horizontaux ou transversaux de la Communauté de Communes.

Le présent document s'attachera à rappeler les grands enjeux socio-économiques avant d'énoncer les orientations possibles de développement dans les 3 thématiques statutaires retenues.

2. La méthode d'élaboration du projet de développement économique

Le projet de développement économique de la Communauté de communes Hava'i a été construit en partant :

- Du diagnostic socio-économique de la CCH et de l'analyse de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces.
- Des propositions communes de l'ensemble des élus de la CCH et des représentants des six communes membres qui ont été sollicités en bilatérale et réunis plusieurs fois en séminaires de travail collectif.
- Du cadre posé par l'arrêté du 30 décembre 2011, et de ses annexes, qui énumèrent entre autres les trois axes dudit projet :
 - La **valorisation du patrimoine historique**, qui relève de la mission « aménagement de l'espace », via notamment la localisation, l'entretien et la restauration des sites historiques, le recueil et la sauvegarde des légendes, la préservation et la conservation de la mémoire collective culturelle afin de promouvoir le patrimoine et l'histoire locale et de favoriser la transmission des savoirs et savoirs faire.
 - L'élaboration d'un projet de promotion des filières économiques dans le domaine de l'agriculture biologique, qui relève de la mission « développement économique », afin de promouvoir une agriculture raisonnée, d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes agriculteurs et de favoriser, en lien avec le Pays, l'installation d'unités de transformation agro-alimentaire.
 - Le développement du nautisme et de la filière nautique, qui relève de la mission « développement économique », afin notamment d'améliorer l'accueil des touristes venant par la mer.
- Des axes stratégiques et des politiques sectorielles du développement économique, du tourisme et de l'agriculture portés par le Pays et dans lesquels s'inscrit totalement la Communauté de communes Hava'i.

3. Le portrait socio-économique de la Communauté de Communes Hava'i

Ce portrait, et le diagnostic qui en est tiré, ont été élaborés fin 2015.

- Sauf exception signalée, les données chiffrées sont issues de sources officielles, certaines données pouvant remonter à 2012 faute de données récentes.*
- L'ensemble des thèmes sont abordés (démographie, emploi, économie,...), qu'ils relèvent ou non des compétences de la Communauté de communes Hava'i.*
- Le diagnostic porte parfois sur l'ensemble des Iles Sous le Vent, soit parce que cela peut venir éclairer le projet de développement économique proposé par la CCH, soit parce que les données disponibles ne permettent pas de dissocier Bora-Bora des autres communes.*
- C'est en réponse à ce diagnostic que les enjeux et objectifs du projet de développement économique de la CCH ont été élaborés pour les 3 axes relevant de la compétence de la CCH.*

a. Population

La Communauté de Communes Hava'i (CC Hava'i ou CCH) a été créée fin 2011 par 2 communes (Taputapuatea et Tumaraa) sur les 3 communes que compte Raiatea, troisième île par le nombre d'habitants, et île sacrée, de la Polynésie française. Le 21 décembre 2015⁴ le périmètre de la CC Hava'i a été considérablement élargi avec l'ajout de 4 communes. Désormais, la CCH compte donc 6 communes réparties sur 4 îles :

- Raiatea dans sa totalité, avec les 3 communes,
- Tahaa,
- Huahine,
- Maupiti.

Ainsi, la CCH représente la quasi totalité des Iles Sous le Vent (ISV), avec 6 communes sur 7, soit plus de 72% de la population des Iles Sous le Vent et plus de 9% du total de la population de la Polynésie française⁵ et constitue le cœur de la deuxième région agricole du Pays⁶.

⁴ Arrêté N°HC 1784 du Haut-Commissaire.

⁵ Recensement ISPF de 2012.

⁶ Les Iles Sous le Vent constituent la deuxième région agricole de la Polynésie française (cf. Note expresse N°171 de septembre 2015 de l'IEOM « Panorama des ISV »), et cette activité agricole se concentre sur 6 îles sur 7, le tourisme étant prépondérant à Bora-Bora.

Population de la Communauté de Communes Hava'i (source ISFP, recensements officiels 2007 et 2012)

Iles	Nbe hab. 2007	Nbe. hab. 2012	% évolution 2012/2007
Raiatea	12 008	12 237	+ 0,2%
Tahaa	5 003	5 220	+ 0,4%
Huahine	5 999	6 313	+ 0,5%
Maupiti	1 231	1 234	+0,02%
Total CCH	24 241	25 004	+0,3%
Total ISV	33 165	34 581	+ 4,27%
Total PF	259 706	268 207	+0,3%

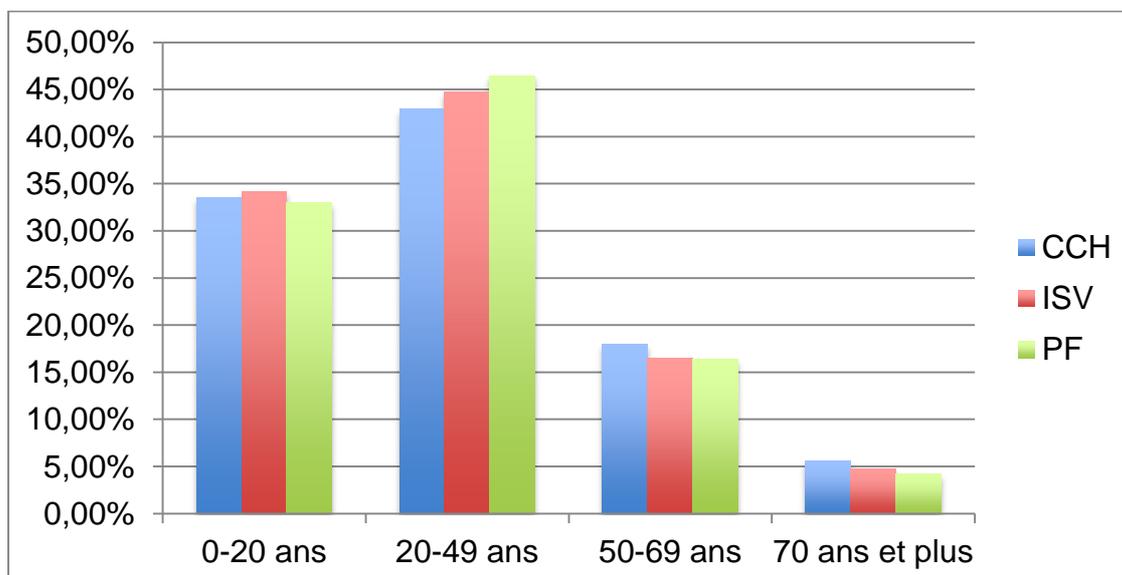
Les données actualisées fin 2014 sur le nombre d'habitants sont les suivantes⁷ :

- Communauté de Communes Hava'i : 26 519,
- Iles Sous le Vent : *non actualisé sur le site de l'ISPF*,
- Polynésie française : 271 800.

Cette très légère croissance de la population de la CCH entre 2007 et 2012 masque en réalité un déficit migratoire important : les îles concernées subissent de nombreux départs, notamment des plus jeunes, départs tout juste compensés pour le moment par un solde naturel (naissances) positif.

D'autre part, la croissance de la population des Iles Sous le Vent de 2007 à 2012 est quasiment uniquement due à la croissance de Bora-Bora, qui tire les ISV, alors que les autres îles, donc celles de la CCH, voient leur population stagner.

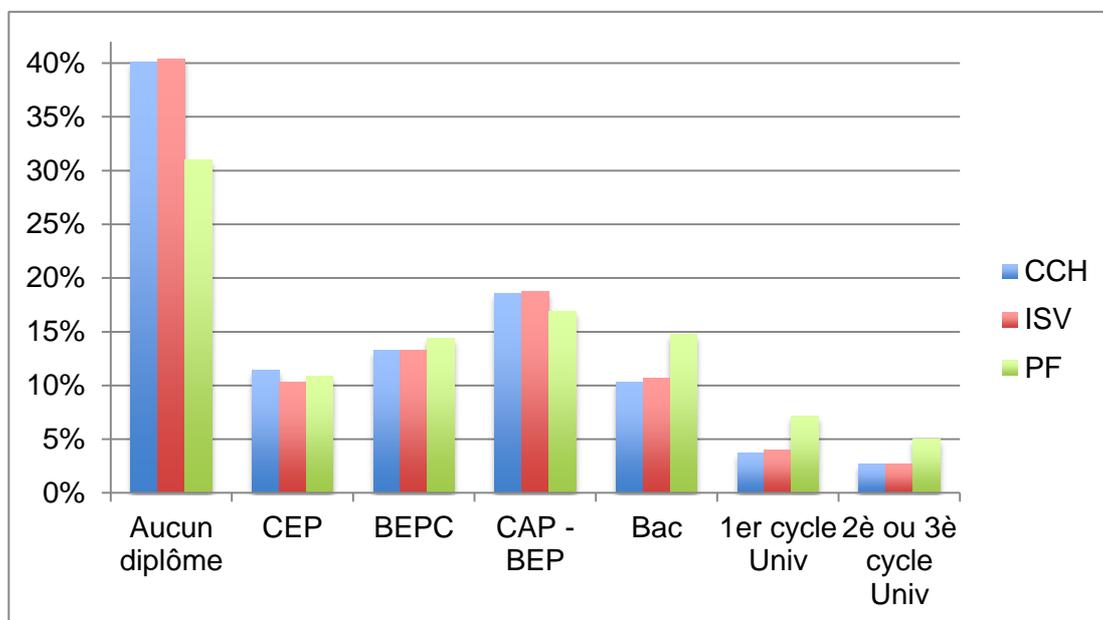
Répartition de la population de la CC Hava'i par tranches d'âge (Source ISPF, recensement 2012).



⁷ Sources : CC Hava'i, ISPF (bilan démographique au 31/12/2014) et rapport annuel de l'IEOM Polynésie française 2014.

Globalement la population de la CCH est légèrement plus âgée que celle de la Polynésie et dans le même temps le nombre de jeunes de moins de 20 ans y est plus important. Là aussi, le poids de Bora-Bora, tant en nombre d'habitants que pour la pyramide des âges se fait largement sentir. Enfin, les comparaisons 2007 / 2012 montrent que la proportion des moins de 20 ans continue de diminuer, alors que les personnes âgées de plus de 60 ans sont de plus en plus nombreuses au sein de la CCH, comme globalement en Polynésie française.

Répartition de la population de 15 ans et plus de la CC Hava'i en fonction du dernier diplôme obtenu
(Source ISPF, recensement 2012).



Le niveau de diplôme de la population de 15 ans et plus de la Communauté de communes Hava'i est le même que celui des Iles Sous le Vent, le poids relatif de Bora-Bora semblant neutre ici.

En revanche, la CCH est moins diplômée que l'ensemble de la population polynésienne, alors que Raiatea possède un lycée général et technologique depuis plus de 50 ans (avec un internat permettant d'accueillir des jeunes des autres ISV) et est de ce fait la seule île hors Tahiti à être dotée d'un tel établissement⁸.

60% des plus de 15 ans de la CC Hava'i sont diplômés, dont 17% ont le bac ou un diplôme universitaire et 43% un diplôme de niveau CAP-BEP ou BPEC. Si ces pourcentages sont les mêmes pour l'ensemble des ISV, ils sont toutefois différents pour la Polynésie française avec 69% des plus de 15 ans diplômés, dont 27% ont le bac ou un diplôme universitaire et 42% un diplôme de niveau CAP-BEP ou BPEC.

⁸ Ce décompte ne tient compte que des établissements publics. Il conviendrait d'ajouter notamment le lycée professionnel protestant.

Synthèse des données démographiques de la CC Hava'i

- 12% de la population polynésienne
- vieillissement de la population
- 40% des plus de 15 ans sans diplôme
- 52% de la population inactive et un taux de chômage de 28%

Ces données démographiques montrent que, toutes choses égales par ailleurs, la CC Hava'i va vers un déclin démographique. Eviter le départ des jeunes, en leur offrant de l'activité et des emplois sur place, est donc un des défis majeurs que la CCH devra relever à terme.

Le développement économique des communes membres de la CCH constitue donc probablement un des enjeux clés d'aujourd'hui et de demain pour relever ce défi démographique.

b. Territoire

Patrimoine naturel

Bénéficiant d'un climat chaud toute l'année avec une saison des pluies entre novembre et avril, les quatre îles hautes de la Communauté de Communes Hava'i bénéficient d'un patrimoine naturel important.

Raiatea est la seule île à posséder une rivière navigable et est réputée pour ses baies hospitalières. Ainsi, la baie de Faaroa (commune de Taputapuatea) s'enfonce dans les terres à la poursuite de la rivière Apoo Ma'u, qui irrigue l'immense vallée de Faaroa, véritable plateau maraîcher de l'île. Cette rivière est la seule rivière navigable de la Polynésie française, ce qui offre un potentiel de développement touristique « vert » non négligeable (vaa'a, paddle, canoé kayak,...).

Les autres communes de la CC Hava'i possèdent un patrimoine naturel vert et bleu très riche et sont particulièrement connues pour leurs lagons et leurs paysages et les écosystèmes coralliens y sont encore bien préservés, notamment les récifs des barrières.

Différents projets sont actuellement en cours afin de préserver le patrimoine naturel de cette zone tout y développant des activités. C'est notamment le cas du plan d'actions INTEGRE (projet financé par l'Union Européenne) avec entre autre l'élaboration d'un Plan de Gestion Intégrée du lagon de Raiatea et Tahaa.

c. Economie générale et emploi

L'île de Raiatea est le cœur économique de la CCH et constitue à elle seule le deuxième pôle économique de la Polynésie française.

L'économie de Raiatea est dominée par l'agriculture, avec quelques produits d'excellence comme la vanille. Ainsi, la vanille de Raiatea a encore été récompensée au salon international de l'agriculture à Paris en février 2015⁹.

La forte activité agricole de l'île est notamment tournée vers le marché local et l'approvisionnement des hôtels de Bora-Bora. Les ressources lagunaires (poissons, crustacés, oursins, holothuries, trocas, burgaux...) sont exploitées. La perliculture est aussi une activité importante.

⁹ La "Hotu Vanilla", produite par Franck Tauatiti basé à Faaroa, a reçu la médaille d'or du concours général agricole de Paris en février 2015. C'est la deuxième fois (1^{ère} fois en 2013), alors que cette vanille a déjà obtenu 4 fois la médaille d'argent.

Raiatea bénéficie d'une situation névralgique au centre des échanges économiques ISV / IDV et Uturoa est un port en eau profonde permettant l'accostage ou le mouillage de navires de grande capacité. La présence d'un aéroport et de dessertes aériennes journalières avec Tahiti et les autres îles de l'archipel, ainsi que les 5 rotations par semaine des goélettes en provenance de Tahiti font de Raiatea une sorte de hub archipélagique. La desserte maritime inter-îles, entre Raiatea et les autres Iles Sous le Vent, est développée avec des liaisons deux à cinq fois par semaine selon les îles (cf. navires Te Haere Maru IV et V). Cette situation fait de Raiatea la plaque tournante et la base du développement économique de la CCH.

La CCH au cœur de l'archipel de la Société	Tahiti	Bora-Bora	Huahine	Maupiti	Raiatea	Tahaa
Nbe de Km entre Tahiti et...		258	229	315	193	230
Nbe de Km entre Raiatea et...	193	55	45	70		4
Temps de vol entre Raiatea et...	40 mn	15 mn	15 mn	25 mn		
Temps de navigation « fret » entre Raiatea et...	12h	ND	3h	ND		ND



Sur les 522 employeurs publics et privés déclarés à la CPS en août 2015 aux Iles Sous le Vent, 366 (70%) sont implantés dans une des communes de la CC Hava'i, dont la grande majorité logiquement à Raiatea :

- 9 à Maupiti,
- 44 à Tahaa,
- 62 à Huahine,
- et 251 à Raiatea.

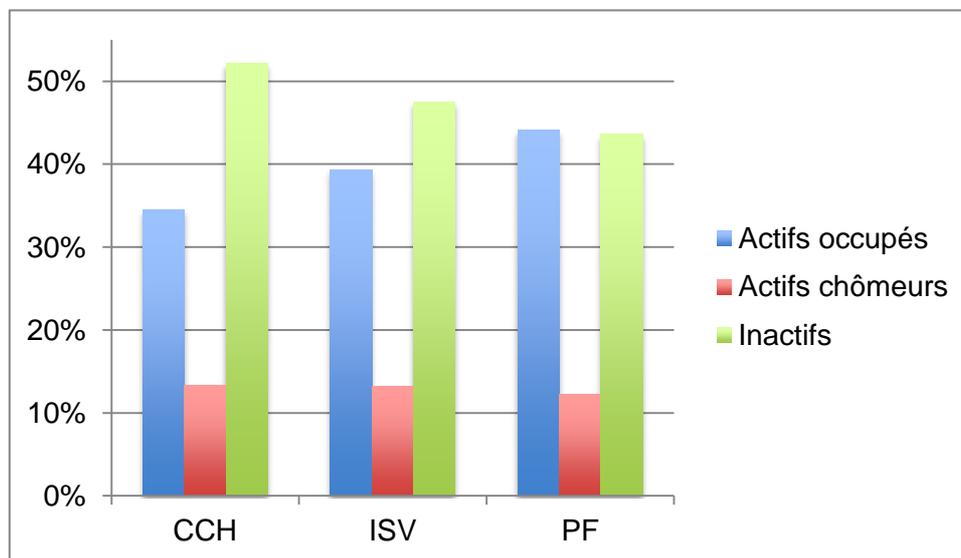
Les données disponibles fin 2014 pour l'ensemble des ISV concernant le nombre d'entreprises et leur répartition par secteur d'activité donnaient la photographie suivante :

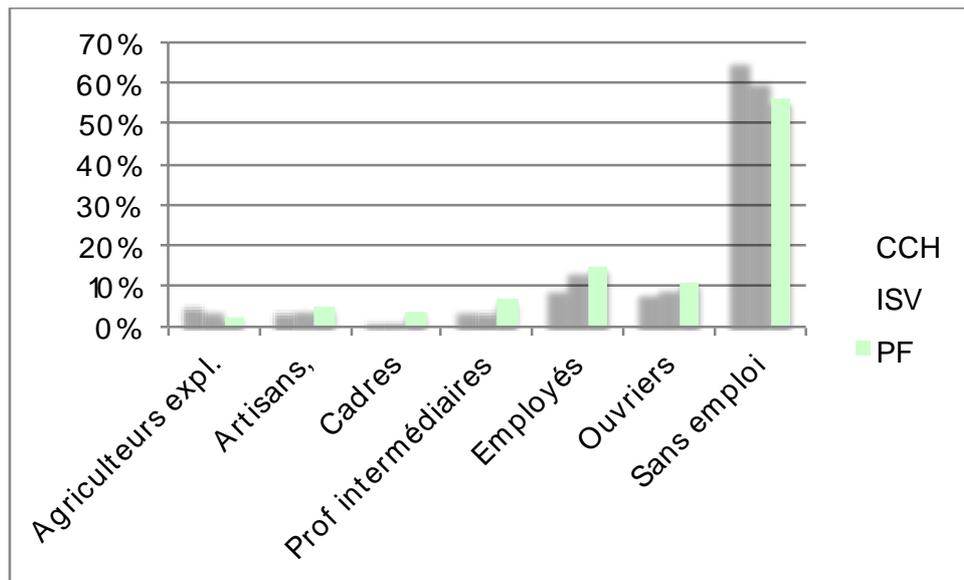
- 29% des 7 976 entreprises des ISV exercent dans le secteur primaire,
- 8% dans les activités récréatives et 6% dans le commerce,
- 5% exercent dans l'hôtellerie – restauration, soit 373 entreprises recensées aux ISV.

Selon la CCISM, les 934 entreprises du secteur artisanal des ISV (sans pouvoir distinguer celles de la CCH) sont surtout dans le bâtiment (28%), la mécanique et l'électricité (14%) et l'alimentation (11%).

Le taux de chômage (calculé sur la base de la population active) de la PF était de 21,8%, et celui des ISV était de 26,87% en 2012.

La part des actifs parmi la population de 15 ans et plus de la CCH reste très faible, comme partout en Polynésie, avec un pourcentage d'inactifs particulièrement élevé à la CCH (52% de la population de 15 ans et plus). Par ailleurs, la répartition de la population active en 2012 montre que la CCH a une sur représentation des « sans emploi » parmi les différentes catégories socio-professionnelles comptabilisées par l'ISPF (voir schémas ci-dessous).





Légende : Agriculteurs expl. = agriculteurs exploitants (pouvant avoir ou non des salariés)

Synthèse des données économiques hors tourisme

- 366 employeurs implantés dans les communes de la CC Hava'i
- 7 976 entreprises enregistrées dans les Iles Sous le Vent dont près de 30% dans le secteur primaire et 13% dans le tourisme

L'économie de la CCH est dominée par 2 secteurs d'activité : l'agriculture puis le tourisme. Compte tenu du nombre très important de sans emploi parmi la population et de son niveau d'études, l'un des principaux défis à relever pour la CCH est bien de susciter, d'accompagner ou de créer de l'activité et de l'emploi sur place.

4. Tourisme

Raiatea est la plus importante base de bateaux de plaisance des îles de la Société et est encore aujourd'hui la capitale du yachting de la Polynésie. Les principales compagnies de location de voiliers y sont installées (95% des locations de voiliers de la Polynésie sont basés à Raiatea avec une soixantaine de voiliers), les circuits de découverte des Iles sous le Vent en voilier démarrant ici. Les 200 à 300 places proposées par les 3 marinas d'Uturoa sont saturées, alors que la demande ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, l'Aranui, le Paul Gauguin et le Windstar s'arrêtent régulièrement à Raiatea, comme quelques navires transpacifiques en route pour Bora-Bora.

En dehors de Bora-Bora, les touristes des ISV séjournent principalement à Raiatea et Huahine :

- 22 062 touristes sont passés par Raiatea en 2014, soit 12,2% du total des touristes venus en PF et 20,3% du total des ISV, loin derrière Bora-Bora... 53% des touristes de Raiatea étaient des croisiéristes (11 693 personnes),
- 22 454 touristes sont passés par Huahine en 2014, soit 12,4% du total des touristes venus en PF et 20,7% du total des ISV. La moitié d'entre eux étaient des croisiéristes.
- Le nombre de croisiéristes passés par Raiatea et Huahine constitue une preuve supplémentaire de l'enjeu du tourisme nautique pour la CC Hava'i.

Les statistiques détaillées régulièrement publiées par l'ISPF sur l'économie du tourisme en PF ne permettent pas toujours d'isoler Bora-Bora du reste des ISV. De ce fait les analyses présentées ici sont en partie biaisées par le poids prépondérant de Bora-Bora dans le tourisme polynésien.

- Il existe 87 pensions de famille aux ISV, soit 27% de la capacité d'hébergement total des ISV avec 384 chambres ou bungalows, dont :
 - 28% à Huahine, soit 107 chambres,
 - 26% à Raiatea avec 100 chambres,
 - 17% à Maupiti, soit 65 chambres,
 - 10% à Tahaa avec 38 chambres.
- Plus de 193 765 chambres étaient offertes à la location dans les hôtels des ISV en janvier 2015, avec un taux de remplissage de 67,3%, soit 2 points de plus que le taux de remplissage moyen des hôtels de la Polynésie (64,93%).
- En revanche, le taux de remplissage des pensions de famille des ISV était plutôt décevant en 2014 avec un taux de 19,5% contre 23,8% en moyenne pour le Pays et contre des taux plus élevés dans les autres archipels. Il n'est toutefois pas possible de dire si ce faible taux de remplissage est du à une inadéquation de l'offre d'hébergement en pensions par rapport à la demande, ou bien si les touristes des ISV privilégient systématiquement l'hôtellerie de luxe (Bora-Bora), ou la croisière en voilier (Raiatea et Huahine).

Synthèse des données touristiques

- 95% des locations de bateaux de la Polynésie se font à Raiatea
- Les Iles Sous le Vent concentrent 80% des touristes de la Polynésie : 12% des touristes recensés en Polynésie vont à Raiatea et Tahaa (22 000), mais 103 000 se rendent à Bora-Bora
- La CC Hava'i comprend 27% des chambres proposées aux Iles Sous le Vent

Même si l'on sait que l'hôtellerie de luxe se concentre à Bora-Bora, que Raiatea est la plaque tournante du tourisme nautique avec ses voiliers, ou qu'il n'y a que des pensions de famille à Maupiti,... une analyse approfondie de l'offre et de la demande touristiques, en hébergement et, surtout en activités, mériterait d'être réalisée pour la seule Communauté de communes Hava'i.

La CCH bénéficie par ailleurs d'un contexte très favorable, dont il faut qu'elle se saisisse, avec le volet tourisme nautique aux Iles Sous le Vent de l'actuel contrat de projet qui comprend l'aménagement ou la réhabilitation de sites d'accueil des plaisanciers, l'ouverture prochaine d'un site internet dédié « Naviguez aux ISV », la mise en place de gestionnaires de sites dans chaque baie,...

a. Agriculture et pêche¹⁰

Les données fournies par le recensement général agricole (RGA) sont à relativiser car certaines informations ne sont pas disponibles (non divulguées par les personnes interrogées – « secret statistique »), et les données les plus récentes datent de 2012. Ces chiffres permettent néanmoins d'observer une tendance générale à la baisse des activités agricoles sur les îles de la CC Hava'i.

¹⁰ Sources : Service du développement rural (SDR), recensement général agricole de 2012 et « Panorama des Iles Sous le Vent », note expresse de septembre 2015, IEOM.

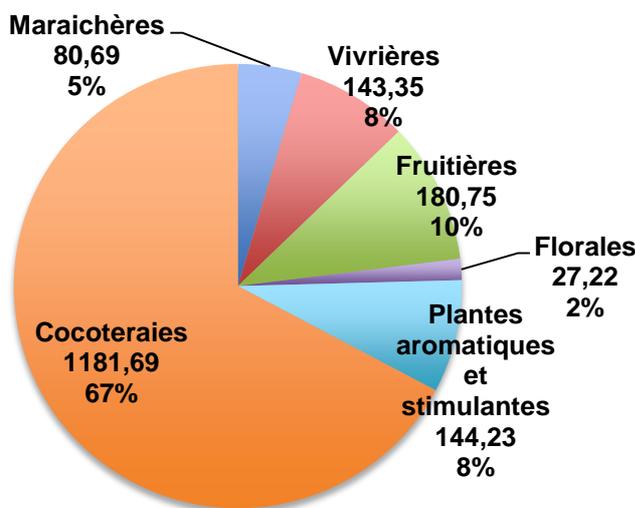
Selon le RGA 1995/2012 – on peut voir que les activités agricoles sont principalement concentrées sur les îles de Raiatea et Huahine – excepté pour la vanille dont la culture se concentre principalement à Tahaa.

La Surface Agricole Utile (SAU) et les exploitations par spécialités

Sur 1 253 exploitations recensées en 2012, il y avait, hors élevage¹¹ :

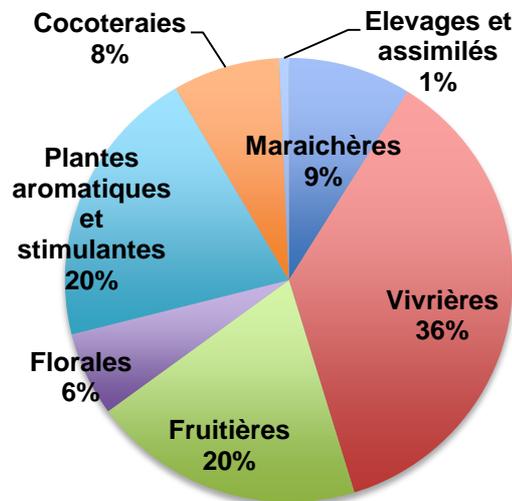
- 254 exploitations maraîchères, notamment melon et pastèque à Huahine et Maupiti (melon en hausse, prépondérance de la culture de la pastèque à Huahine),
- 1 040 exploitations vivrières (prépondérance du taro à Raiatea malgré une baisse d’environ 50% du nombre d’exploitations),
- 562 exploitations fruitières, majoritairement à Raiatea, avec principalement la banane douce, le lime et l’ananas,
- 175 exploitations florales (principalement le Tiaré Tahiti à Raiatea),
- 586 exploitations de plantes aromatiques et stimulantes (vanille à Tahaa, suivie par le noni). A elle seule Tahaa comptabilise 90% des exploitants de vanille polynésiens et 93% de la SAU totale consacrée à la vanille. Malgré la concurrence de la vanille Bourbon de l’océan Indien, la vanille polynésienne reste un produit de niche (haute gastronomie) à vocation exportatrice (vers la France surtout) et remporte régulièrement des prix ou concours dans des salons de renommée internationale,
- 221 cocoteraies (réparties sur les 4 îles de la CCH).

Selon le RGA, en 2012 la SAU de la CC Hava’i représentait un total de 1 940 ha répartis comme suit :



¹¹ Certaines exploitations sont comptabilisées plusieurs fois dans le recensement de part la diversité de leurs activités, l’addition de ces effectifs ne permet pas l’obtention d’un total exact du nombre d’exploitations.

Le graphique suivant porte sur les proportions qu'occupe chaque type d'exploitation au sein de la CC Hava'i.



Toutefois, il n'existe pas de données récentes sur les exploitations avicoles dont le nombre reste sous secret statistique (renseigné « ss » dans le RGA).

En ce qui concerne l'apiculture, même si une forte hausse a été enregistrée entre 1995 et 2012 (de 68 à 492 ruches) ces chiffres sont à relativiser au regard des problèmes récents rencontrés dans la filière (contamination par la loque américaine) ayant nécessité l'ouverture à l'import pour les produits issus de l'apiculture.

En synthèse, les plus récentes données issues du Bulletin des statistiques agricoles du Service du développement durable (SDR) en 2013 permettent de brosser rapidement le portrait de la production agricole de la CC Hava'i.

Principales productions agricoles des îles Sous-le-Vent en 2013	Volume (tonnes)	Valeur (en millions de FCFP)	Part dans la production de l'archipel	Part dans la production polynésienne
Fruits	2 074	315	36 %	27 %
dont pastèques	708	128	12 %	73 %
dont melons	440	79	8 %	78 %
Coprah	1 961	271	34 %	20 %
Noni	904	50	16 %	52 %
Vanille	24	67	0 %	85 %
Total	5 810	1 052	100 %	20 %

Source : SDR, Bulletin de statistiques agricoles 2013

Le travail dans l'agriculture

Le nombre d'actifs dans l'agriculture s'élève à 2 449 personnes, éleveurs, agriculteurs, permanents et saisonniers confondus.

La plupart des exploitations recensées sont des exploitations individuelles ou de petite taille : 1 253 exploitations recensées en 2012 pour un total de 1 183 agriculteurs et 9 éleveurs ce qui donne une moyenne de 1,05 agriculteur par exploitation. L'on observe également une hausse de l'entrepreneuriat chez les femmes, en corrélation avec une baisse de leur proportion en tant qu'employées.

Les types d'emploi ont également évolué entre 1995 et 2012, au sein de la main d'œuvre non familiale : le nombre de saisonniers diminue chez les hommes et les femmes (de 229 à 83) au profit des emplois permanents (de 122 à 275).

Zoom sur l'élevage

Malgré un potentiel non négligeable, la part de l'élevage reste très faible (1%) au détriment des cultures végétales (99%). 20 exploitations de type « élevages et assimilés » (bovin, porcin, apiculture) ont été officiellement recensées dans toute la CCH lors du RGA de 2012. Une étude réalisée en 2015 sur l'élevage aux ISV permet d'actualiser et d'affiner les données issues du RGA de 2012. Le cheptel bovin est faible, estimé à 1 000 bêtes réparties entre Raiatea, Huahine et Tahaa. L'on comptabilise environ 90 éleveurs dont 17 élevages de plus de 20 têtes chacun, dont :

- 27 éleveurs pour 414 bêtes à Raiatea,
- une trentaine d'éleveurs pour 123 bêtes à Tahaa avec une majorité d'élevages de moins de 10 bêtes,
- Huahine comprend des élevages de taille plus importante, mais les chiffres détaillés n'étaient pas disponibles fin 2015.

Si l'élevage porcin est courant aux ISV et à la CCH, il reste cantonné aux élevages familiaux et à l'autoconsommation. Sont comptabilisés toutefois 13 éleveurs semi professionnels sur l'ensemble des ISV, dont 5 ayant un mode de conduite moderne à Raiatea, Tahaa et Huahine.

La filière poules pondeuses est quant à elle assez bien développée aux ISV, avec une dizaine d'élevages, dont 2 à Bora-bora et les autres sur les communes de la CCH. Toutefois, la majorité des élevages se trouve dans une situation paradoxale avec un nombre de poules pondeuses supérieur à la limite autorisée pour des élevages n'ayant pas de salle de conditionnement des œufs...

Le développement de l'élevage bovin et porcin et de la filière « œufs » aux ISV, hors production à usage familial et autoconsommation, est aujourd'hui freiné par l'absence d'abattoir¹², de salle de conditionnement et de contrôle sanitaire dans les ISV et par une structuration insuffisante desdites filières.

Zoom sur la pêche¹³

Les îles de la CC Hava'i se situent dans la zone de pêche hauturière polynésienne et bénéficient aussi d'un potentiel réel au niveau de la pêche lagonaire (pour les usages de subsistance, mais aussi les hôtels et restaurants de la zone et une partie exportée vers Tahiti) ou côtière.

Avec 20% de la flotte polynésienne de pêche côtière (88 navires professionnels sur 448 au total PF), les ISV fournissaient en 2014 20% de la production polynésienne en pêche côtière.

Sur les 5 004 polynésiens ayant une carte professionnelle pour la pêche lagonaire, 754 personnes sont des ISV, soit 15%, la majorité des pêcheurs lagonaires étant sur Tahiti et aux Tuamotu – Gambier. Signe important de la vitalité des ISV, le nombre de nouvelles cartes délivrées en 2014 : 42,4% des nouvelles cartes délivrées en PF l'ont été aux ISV (118 sur 278).

¹² Un projet d'abattoir serait en cours à Raiatea.

¹³ Source : Bulletin statistique « synthèse des données de la pêche professionnelle, de l'aquaculture et de la perliculture » - Edition 2014, Direction des ressources marines et minières. Les données publiées ne permettent pas de distinguer les îles / communes de la CCH au sein des ISV.

Synthèse sur l'agriculture de la CC Hava'i

- 1 940 hectares de surface agricole utile et 1 253 exploitations agricoles dont 1 040 exploitations vivrières, 562 exploitations fruitières et 175 exploitations florales
- 254 exploitations maraîchères à Huahine et Maupiti
- La CC Hava'i concentre 95% de la production de vanille de Polynésie
- Au moins 60 éleveurs recensés à Huahine, Raiatea et Tahaa

Les Iles Sous le Vent sont connues pour être la deuxième région agricole de la Polynésie et même si l'on retire Bora-Bora ceci reste vrai pour la CC Hava'i.

Toutes les études récentes sur le sujet convergent pour dire que le potentiel agricole et agroalimentaire de la zone est important : approvisionnement des hébergements hôteliers de l'archipel, et notamment de Bora-Bora, mais aussi approvisionnement des Iles du Vent, élevage, vente de produits semi transformés ou transformés,...

Mais, pour que ce potentiel se réalise il conviendrait avant tout de :

- structurer les différentes filières agricoles déjà existantes, de la production à la transformation, en passant par les débouchés commerciaux,
- développer l'élevage à vocation non familiale par la construction d'un abattoir, d'un atelier et d'une salle de conditionnement (compétence Pays ou initiative privée),
- développer la transformation et la vente de produits agricoles locaux par l'achèvement de la construction de l'usine de transformation de produits agricoles locaux en flocons déshydratés,
- mieux organiser la collecte et la mise en marché, et donc le transport maritime.

b. Patrimoine historique

Raiatea a été à l'époque la première île peuplée par les Polynésiens et le point de départ des grandes migrations vers les îles d'Hawaï, Cook ou la Nouvelle-Zélande à bord des pirogues doubles.

D'ailleurs, la Communauté de Communes Hava'i a repris le nom historique que certains attribuent à Raiatea : Havai'i Nui, le terme Havai'i pouvant signifier souterrain, ou patrie polynésienne. En ce sens, Raiatea est considérée comme le berceau du peuple et de la culture polynésienne.

Le patrimoine historique de la zone est particulièrement riche et sa notoriété dépasse largement l'île de Raiatea... Le **marae Taputapuatea**, situé dans le village d'Opoa, sur la commune de Taputapuatea, est le plus grand et le plus sacré du pays et fut le siège du pouvoir religieux et politique de la Polynésie. Il est connu des maohi bien au-delà de la Polynésie française (Hawaï, Nouvelle-Zélande, Rapa Nui,...). Son classement par l'Unesco au patrimoine mondial devrait aboutir d'ici fin 2017.

D'autres sites historiques font partie du patrimoine de la CCH, le marae de Taputapuatea n'entrant pas dans le patrimoine, ni dans la compétence de la communauté de communes. Les deux sites situés à Raiatea présentent un enjeu limité compte tenu de leur état de conservation et de leur taille :

- le marae de Tainuu à Tevaitoa sur la commune de Tumaraa,
- le paepae de Turi à Faaria sur la commune de Taputapuatea d'environ 5 m².

Compte tenu de l'état actuel des deux sites, la CCH ne souhaite pas les prendre immédiatement en charge. Toutefois, un plan de restauration et gestion global pourrait être discuté avec le Pays (Service de la Culture et du Patrimoine) afin de voir si ces 2 sites pourraient un jour être ouverts au public, sous quelle forme, à quel coût et pour quelle valorisation.

Deux autres îles de la CCH possèdent quant à elles un patrimoine historique potentiellement intéressant en termes de développement :

- le marae de Maeva à Huahine, au bord du lac Fauna Nui, est de grande taille et bien conservé,
- Maupiti présentent de nombreuses richesses archéologiques et des marae.

Zoom sur le marae de Tainuu à Tumaraa

Le marae Tainuu est probablement l'un des plus imposants « ahu » des Iles Sous-le- Vent. Situé à une centaine de mètres de la route, il se situe à l'extrémité d'une pointe qui fut jadis le domaine des ari'i (rois) de Tevaitoa. C'est un marae ne comportant pas d'enceinte, l'ahu étant constitué de pierres dressées côté mer, qui s'appuient les unes sur les autres, pour certaines d'une hauteur de près de 4m de haut, pour d'autres comportant des pétroglyphes, notamment des gravures de tortues. La plateforme du site se trouve juste en bordure de la roue de ceinture et est actuellement recouverte d'une pelouse et de uru. C'est sur les vestiges du marae Tainuu que le temple protestant local a été construit.

Synthèse sur le patrimoine historique

- Le patrimoine historique le plus important et le plus connu de la Polynésie française
- Le marae de Taputapuatea bientôt classé au patrimoine mondial de l'Unesco
- Le marae de Maeva à Huahine, les marae et sites archéologiques de Maupiti

Au-delà de la possibilité d'exploiter et d'ouvrir au public les différents sites historiques ou marae des îles de la CC Hava'i, la communauté de communes, notamment sur Raiatea, doit profiter de la nouvelle orientation 2016 de la communication touristique du Pays qui valorise désormais le polynésien en tant qu'individu conciliant sa culture et la modernité, tout en préservant son authenticité, son peuple, son patrimoine culturel et le tourisme vert, en plus de ses eaux turquoises pour « honey mooners »¹⁴. En résumé, la CCH, comme la Polynésie, doivent entrer dans l'ère du tourisme durable.

¹⁴ Le mana (esprit, énergie, pouvoir) est depuis janvier 2016 au cœur de la nouvelle stratégie de communication touristique du Pays et la campagne mondiale qui vient d'être lancée d'abord en Amérique du Nord, porte principalement sur la population, la culture, l'artisanat et le tourisme vert.

5. Les forces et faiblesses socio-économiques du territoire de la Communauté de Communes Hava'i

L'analyse Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces (FFOM) révèle les enjeux et le potentiel de développement économique de la CC Hava'i sur les trois axes que sont :

- l'agriculture biologique,
- le tourisme nautique,
- le patrimoine historique.

Forces – Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Lagons navigables • Richesse culturelle • Terres et productions agricoles (2^{ème} région agricole de la PF) • Plus grande base nautique de la PF • Notoriété régionale, voire internationale (culture et patrimoine historique, nautisme, vanille) • La seule rivière navigable de la Polynésie • Bonne desserte maritime et aérienne • Traitement des déchets organisé et déjà de la compétence de la CCH • Raiatea centre administratif des ISV (hôpital, lycées, services de l'Etat et du Pays, port et aéroport,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens • Trop faible valeur ajoutée apportée aux productions locales • Faible structuration de l'économie sur le territoire de la CCH, et notamment de la filière agricole trop peu structurée • Part faible des actifs dans la population • Cherté de la desserte maritime et aérienne • Forte notoriété touristique de Bora-Bora par rapport aux îles de la CCH • Impossibilité de commercialiser la viande bovine et porcine produite localement • Arrêt des élevages de poulets de chair et de lapins de Raiatea • Absence d'abattoir, d'atelier de découpe ou transformation et d'unité de conditionnement des œufs

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Probable classement d'ici fin 2017 du marae de Taputapuatea au patrimoine mondial de l'humanité • Besoins en produits frais et transformés des hôtels de la zone et notamment de Bora-Bora • Création d'emplois possible dans le secteur primaire et transformation • Une population au bon niveau de scolarisation ou de diplôme • Usine de transformation d'amylacés en voie de réalisation • Notoriété mondiale de la Hawaiki Nui • Complémentarité du positionnement touristique de la CCH par rapport à Bora-Bora • Nouvelle stratégie touristique du Pays qui intègre plus et mieux le tourisme vert et la culture • Complémentarité, à exploiter, entre les différentes communes / îles qui constituent la CCH • Volonté d'évolution réelle de la part du syndicat des éleveurs de bovins de Raiatea – Tahaa et de celui de Huahine 	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces envahissantes en agriculture • Mauvaise signalisation des zones sur les lagons • Population vieillissante • Environnement fragile • Fragilisation sociale liée au taux de chômage élevé • Nombre de communes et d'élus de la CCH relativement important à mettre d'accord pour trouver des axes de développement gagnant – gagnant • Ressources humaines et financières de la CCH encore limitées (nécessaire montée en compétence pour gérer les nouvelles compétences en développement économique) • Poids important de Raiatea au sein de la CCH et du point de vue économique et administratif • Régression continue de l'élevage aux ISV depuis 10 ans

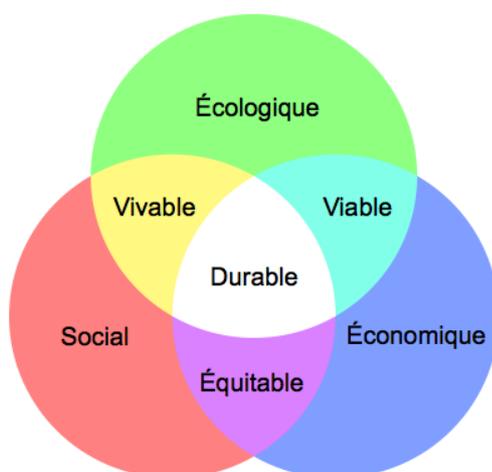
L'enjeu principal de la CC Hava'i est donc de pouvoir développer des activités économiques, et donc l'activité et les revenus de sa population, sans nuire à la qualité de vie du polynésien, ni à la qualité de son environnement naturel et culturel.

III. Le plan de développement économique de la Communauté de Communes Hava'i

1. Vision globale et ambitions fondamentales

La Communauté de Communes Hava'i souhaite asseoir son développement économique sur le développement durable et en cohérence avec le futur plan de gestion du site prochainement classé par l'UNESCO. Ainsi, les 3 axes du plan de développement de la communauté de communes comportent tous un triple volet économique, social et environnemental (ou écologique).

Schéma présentant de manière synthétique la notion de développement durable



A travers son projet de développement économique, la Communauté de Communes Hava'i poursuit **3 ambitions fondamentales transversales** :

- Stabiliser la population et augmenter les revenus liés à l'activité.
- Faire de la CCH un pilier du développement durable dans les Iles Sous le Vent et plus largement en Polynésie française.
- Asseoir le développement socio-économique de la CCH sur ses 3 atouts que sont ses lagons, sa richesse naturelle et son patrimoine historique, tout en mettant en avant et au centre de ses préoccupations majeures, le polynésien dans toute son authenticité, sa culture et son évolution avec la modernité.

Par ailleurs, le projet de développement économique de la nouvelle CCH doit engendrer un cercle vertueux en s'appuyant sur les complémentarités sociales et économiques entre agriculture, tourisme nautique et patrimoine historique et sur une « zone de chalandise » élargie¹⁵.

¹⁵ A elle seule, Bora-Bora accueillait plus de 101 600 touristes sur les 180 602 touristes accueillis en Polynésie française en 2014 (soit plus de 56%). Or, les structures d'hébergement de Bora-Bora ont besoin d'être approvisionnées en produits locaux frais ou transformés

	Pour répondre à quels besoins ?	Les résultats attendus possibles ?
Développer la filière agricole « biologique » de la CCH d'amont (production) à l'aval (commercialisation)	Besoins des écoles, des habitants, des hôtels-restaurants et des touristes de la CCH et au-delà (à Bora-Bora)	Amélioration du taux d'autosuffisance alimentaire de la population de la CCH Augmentation des dépenses des touristes Développement de l'activité et des revenus Développement d'un modèle d'agriculture responsable notamment par la valorisation de certains types de déchets (cf. réutilisation des déchets organiques produits par la production agricole)
Développer la filière du tourisme nautique d'amont (accueil) à l'aval (activités)	Demande touristique	Augmentation du nombre de touristes, de la durée de séjour et de la dépense moyenne par touriste Développement de l'activité et des revenus Gestion intégrée de la destination nautisme
Valoriser le patrimoine historique	Valorisation et transmission des savoirs traditionnels et de l'histoire locale Demande touristique	Réappropriation du patrimoine historique par les populations locales Augmentation du nombre de touristes, de la durée de séjour et de la dépense moyenne par touriste Développement de l'activité et des revenus

Enfin, il ne s'agit pas pour la CC Hava'i de se substituer aux communes membres, et encore moins au Pays, mais d'apporter une plus value, une valeur ajoutée, là où c'est possible et nécessaire, en application du principe de subsidiarité.

Aujourd'hui, les acteurs institutionnels, économiques et sociaux s'accordent pour dire qu'il faut trouver les voies et moyens pour renforcer le rôle des communes et des intercommunalités dans le développement local, tout ne pouvant pas être (bien) fait de manière centralisée depuis Papeete dans un territoire insulaire grand comme l'Europe. C'est en ce sens que la CCH pourrait être un des acteurs clés, voire le porteur juridique, du **Pôle Local de Développement** (PLD) qui pourrait être mis en place. En charge de l'élaboration des projets stratégiques de développement économique du territoire de la CCH, le PLD pourrait à terme contractualiser avec le Pays sur l'apport de moyens financiers ou techniques en contrepartie de l'atteinte des résultats identifiés lors de la phase d'élaboration du présent projet.

Il s'agit donc pour la CCH de se positionner au croisement des stratégies et politiques sectorielles actuellement portées par le Pays (cf. tourisme, agriculture, transports, économie,...) et des enjeux territoriaux et transversaux qui lient les 6 communes membres.

(légumes, fruits, viande), produits qui pourraient être fournis par les producteurs de la CCH compte tenu de la proximité avec Bora-Bora.

En optimisant le croisement entre les politiques sectorielles et les approches transversales qui partent du terrain et d'un territoire homogène et cohérent (la CCH), le projet de développement économique de la Communauté de Communes propose ainsi un nouvel espace de dynamisation de l'économie en combinant les approches descendantes portées par le Pays et les approches ascendantes portées par les acteurs locaux.

Cette approche matricielle du développement économique de la CCH s'appuie sur **deux finalités et 8 objectifs stratégiques déclinés selon les 3 axes thématiques (tourisme nautique, patrimoine historique et agriculture biologique) et un axe transversal relatif à la nécessaire structuration de la CCH** (rôle et missions, organisation, moyens financiers, compétences,...).

Axe / thématique	Objectif stratégique
Gouvernance	Clarifier les rôles de la CCH et du Pays
	Renforcer l'organisation de la CCH
Agriculture	Organiser les filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage
	Développer les débouchés des filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage
Patrimoine historique	Faire du patrimoine historique un levier du tourisme vert
	Valoriser et promouvoir l'histoire et la culture locales
Tourisme nautique	Augmenter le revenu lié au tourisme nautique en offrant aux touristes nautiques des activités et des contenus touristiques
	Augmenter le nombre de touristes nautiques

Ces 8 objectifs stratégiques sont eux-mêmes déclinés en 25 objectifs opérationnels et en **61 actions**, avec :

- 6 actions relevant de l'axe « gouvernance »,
- 16 actions pour la thématique « agriculture biologique »,
- 15 actions relevant de l'axe « patrimoine historique »,
- 24 actions rattachées à la thématique « tourisme nautique ».

Thématique / Objectifs opérationnels	Somme
Agriculture	16
OS5 - Organiser les filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage	8
OS6 - Développer les débouchés des filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage	8
Gouvernance	6
OSA - Clarifier les rôles de la CCH et du Pays	1
OSB - Renforcer l'organisation de la CCH	5
Patrimoine historique	15
OS3 - Faire du patrimoine historique un levier du tourisme	8
OS4 - Valoriser et promouvoir l'histoire et la culture locales	7
Tourisme nautique	24
OS1 - Augmenter le revenu lié au tourisme nautique en offrant aux touristes nautiques des activités et des contenus touristiques	15
OS2 - Augmenter le nombre de touristes nautiques	9
Total	61

Les deux objectifs stratégiques en matière de gouvernance sont déclinés en 4 objectifs opérationnels et six actions.

Gouvernance : objectifs et actions	
	Somme
OSA - Clarifier les rôles de la CCH et du Pays	1
▼ créer un outil de concertation, d'échange, de mise en œuvre et d'évaluation de politique publique commun	1
créer un Pole Local de Développement CCH avec le gouvernement, la CCH et les soci- professionnels incluant le tourisme nautique, l'agriculture, et le patrimoine historique	1
OSB - Renforcer l'organisation de la CCH	5
▼ créer un fonds d'investissement touristique	1
Etude de la création d'un fonds d'appui aux projets touristiques issu de la recette touristique nouvelle	1
▼ créer une recette nouvelle CCH issue du tourisme nautique	2
Doter l'outil unique de pilotage de la capacité juridique et technique de percevoir la recette	1
Etude de la création d'une taxe de mouillage CCH commune aux îles de la CCH ou aux îles sous le Vent et gérée par l'opérateur unique	1
▼ doter la CCH de moyens d'intervention au service de sa feuille de route	2
créer un outil unique de pilotage de la gestion des différents sites qui pilotera et accompagnera les différents gestionnaires (privés) locaux dans leurs activités de gestion et d'animation des sites	1
organigramme de la CCH et recrutements : Pôle tourisme avec agrégateur tourisme, Pôle Agriculture et maison de la culture	1
Total	6

2. Le volet « agriculture biologique »

Les enjeux à relever

Faire de la CC Hava'i un pilote, ou un site expérimental, en matière d'agriculture raisonnée, puis biologique, et de valorisation des déchets fermentescibles et verts au niveau du pays.

Améliorer l'autosuffisance des Iles Sous le Vent, par la valorisation et la vente sur place de la production agricole locale, alors que certaines productions sont régulièrement excédentaires (banane, manioc).

Augmenter les revenus des agriculteurs et fournir de l'activité et des revenus aux non actifs grâce à l'augmentation de la production et des débouchés agricoles sur place (habitants et touristes nautiques et en hébergement des communes de la CCH) et « exportés » (vers les structures d'hébergement de Bora-Bora).

Parce que les hôtels et restaurants des Iles Sous le Vent et, surtout de Bora-Bora, peuvent représenter des débouchés commerciaux importants et de proximité pour l'agriculture de la CC Hava'i, et notamment de Raiatea, il pourrait être créé un Pôle Local de Développement (PLD) « Agriculture biologique et transformation » pour :

- raccourcir les circuits du producteur au consommateur pour améliorer la mise en marché,
- lier production locale localisée et consommation des touristes,
- soutenir et structurer une ou plusieurs interprofessions locales pour améliorer le fonctionnement de la filière,
- renforcer le lien tourisme / production alimentaire locale.

La plus value de la CC Hava'i

La CC Hava'i possède déjà sur son territoire une vaste zone de culture naturelle.

Le projet d'usine de transformation de produits locaux (banane et manioc, plus éventuellement uru et igname) en flocons déshydratés est déjà bien avancé puisque les études préalables de faisabilité technique et financières sont achevées. Seules les études de marché, nécessaires au dimensionnement précis de l'usine, puis l'appel à projets à destination du secteur privé, restent à réaliser désormais.

La stratégie de la CC Hava'i est en parfaite cohérence avec la politique agricole du territoire¹⁶ et avec l'un des axes stratégiques du volet « agriculture terrestre » du plan de développement économique du pays : le développement de l'agriculture biologique.

La CC Hava'i souhaite être complémentaire de la politique Pays sur les aspects suivants.

- Amélioration de la connaissance du marché « domestique » Raromatai par une meilleure consolidation des données de consommation des touristes résidentiels et nautiques, par une consolidation des données de consommation des cantines, de l'hôpital de Raiatea, des croisières et de la consommation domicile, en vue de valoriser les produits locaux auprès de tous les consommateurs qui résident ou séjournent aux ISV.
- Structuration des filières agricoles à partir d'agrégateurs locaux chargés de la collecte, de la normalisation, de la mise en marché et de l'organisation de la transformation, du transport des denrées agricoles,...
- Appui à l'animation des producteurs, création d'un label.
- Renforcement de l'économie circulaire locale par la valorisation des déchets en engrais organiques basés sur l'élargissement du modèle de RAIATEA.

¹⁶ Le plan stratégique de politique agricole, reprenant le plan 2011-2020 particulièrement complet, est en cours de finalisation.

- Appui localisé à la valorisation du foncier.
- Soutien à l'initiative privée en faisant émerger des infrastructures propices, notamment dans la transformation et la commercialisation.

16 actions ont été retenues par la CC Hava'i pour ses discussions avec le Pays. Ces actions contribuent à 7 objectifs opérationnels et 2 objectifs stratégiques :

- **Organiser les filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage.**
- **Développer les débouchés des filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage.**

Agriculture : objectifs et actions	
	Somme
▼ OS5 - Organiser les filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage	8
▼ Accompagner la structuration de la filière d'amont en aval	3
Créer trois GDA thématiques RAROMATAI avec des animateurs dédiés et en partie financés par les agriculteurs dans le cadre des KAI HOTU RAU (fruits, coco, légumes)	1
Développer les fonctions de l'agréateur KAI HOTU RAU en vue d'élargir ses compétences et interventions en support technique à la production, à l'achat d'intrants et	1
Monter un partenariat avec Kai Hotu Rau et créer les Kai Hotu Rau locaux à Raiatea, Tahaa et Huahine	1
▼ confier les structures aux meilleurs professionnels possibles	2
créer un gouvernance adaptée le cas échéant en séparant l'infrastructure et l'exploitation	1
recherche de professionnels de la transformation pour piloter les outils via appel à projets et si carence via SEM	1
▼ Se doter d'une stratégie agricole au niveau de la CCH et des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre	3
créer un label Agriculture raisonnée RAROMATAI	1
réaliser le Schéma Agricole des RAROMATAI (SAR)	1
viabiliser et valoriser le foncier via un service de médiation foncière	1
▼ OS6 - Développer les débouchés des filières de l'agriculture raisonnée et biologique, hors élevage	8
▼ caractériser les marchés de consommation finale incluant Bora-Bora	2
Estimer les achats en les qualifiant par gamme donc par qualité et par conditionnement	1
Faire une étude des différents marchés agricoles (consommation domestique, cantines scolaires, restaurants et snacks, hôtels et restaurants de luxe) pour les produits	1
▼ favoriser l'accès aux marchés des productions agricoles	2
créer via KAI HOTU RAU un service de collecte des denrées agricoles	1
se doter des moyens de transports de denrées agricoles adéquats, soit par partenariat avec armateur existant soit par l'acquisition de moyens de transports maritimes	1
▼ généraliser la filière engrais local	3
Augmenter les capacités du centre de compostage de RAIATEA	1
Créer un centre de compostage secondaire à HUAHINE (par duplication du système de RAIATEA)	1
Etudier la possibilité économique et financière, et la faisabilité technique, de créer des centres de compostage secondaires à TAHAA et MAUPITI	1
▼ se doter de capacités de transformation adaptées dans les filières végétales	1
Créer un petit agropole à RAIATEA doté d'outils pour la transformation des tubercules, fruits et légumes, telle que l'usine d'amylacées en prévision	1
Total	16

3. Le volet « tourisme nautique »

Les enjeux à relever

Augmenter le nombre de touristes nautiques séjournant à Raiatea et faire en sorte que ces touristes :

- dépensent plus sur place => augmenter la dépense moyenne par touriste,
- restent plus longtemps => augmenter la durée de séjour moyenne par touriste.

Pour ce faire, il convient :

- d'augmenter la capacité d'accueil des touristes nautiques en développant le nombre de places en corps morts ou en marinas,
- d'offrir une gamme complète en accueil => avitaillement, dont produits frais, réparation / carénage,
- de proposer des activités accessibles aux touristes afin qu'ils restent plus longtemps et consomment sur place :
 - restauration (snacks, bars) et commerces (artisanat – souvenir, pareu et vêtements),
 - activités sportives et de loisirs autour de 3 volets : tourisme vert (agro tourisme, randonnées cascades, monts et points de vue, acro-branches,...), tourisme nautique (activités nautiques lagon + la rivière), tourisme culturel (danse, patrimoine historique, contes et légendes, tradition culinaire).

La plus value de la CC Hava'i

Une production agricole locale qui peut permettre de répondre aux besoins d'avitaillement et de restauration des touristes nautiques.

Le plan Pays de développement du tourisme nautique aux Iles Sous le Vent qui prévoit déjà la mise en place des équipements suivants (en cours de réalisation) :

Ile	Aménagements prévus	Date de fin prévisionnelle
Huahine	3 sites d'accueil comprenant au total : <ul style="list-style-type: none"> - 16 ancrages permanents - 1 ponton flottant - 1 fare potee - 1 point d'eau - 1 point de collecte des déchets 	Fin juillet 2016
Tahaa	4 sites d'accueil comprenant au total : <ul style="list-style-type: none"> - 12 ancrages permanents - 2 fare potee - 2 points d'eau - 2 points de collecte des déchets 	Novembre 2015 (terminé ?)
Maupiti	2 sites d'accueil comprenant au total : <ul style="list-style-type: none"> - 8 ancrages permanents - 1 ponton flottant - 4 ancrages pour le balisage de la zone des raies mantas - 1 point de collecte des déchets - la réfection du quai du village 	Terminé

Raiatea	<p>6 sites d'accueil (hors Uturoa) comprenant au total :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 ancrages permanents - 5 fare potee - 5 points d'eau - 5 points de collecte des déchets - 2 pontons flottants - 2 quais <p>Des travaux sont aussi prévus ou en voie d'achèvement au niveau des marinas et des zones de carénage de Uturoa : qualité des eaux de carénage et usées, extension de la marina d'Apooiti,... Sont aussi prévus 1 point de collecte des déchets et 4 bornes à eau supplémentaires</p>	<p>Une partie en septembre ou décembre 2015 (terminé ?), le reste indéterminé</p> <p>Le site de Faaroa (Taputapuatea) a été proposé comme site pilote en janvier 2016. Finalement c'est un site de Huahine qui a été retenu et inauguré en avril 2016</p>
---------	---	---

Là aussi, comme pour l'agriculture, la CC Hava'i souhaite être un des leviers de la stratégie sectorielle du tourisme du Pays en offrant sa connaissance locale, sa pertinence et en renforçant les actions de proximité au service de cette stratégie globale.

Ainsi, en effet, la CC Hava'i souhaite améliorer un certain nombre d'éléments au service du tourisme nautique :

- visibilité et cohérence de la destination ISV,
- amélioration du service aux plaisanciers,
- augmentation du nombre de places en marinas et mouillages,
- amélioration du service de maintenance et d'avitaillement par le renforcement de l'offre locale,
- renforcement de l'offre de contenu touristique à terre.

Pour cela la CC Hava'i souhaite envisager d'unifier le pilotage de la destination, de ses services et de ses infrastructures en lui affectant des moyens financés par une recette fiscale communautaire nouvelle.

24 actions ont été retenues par la CC Hava'i pour ses discussions avec le Pays. Ces actions contribuent à 7 objectifs opérationnels et 2 objectifs stratégiques :

- **Augmenter le revenu lié au tourisme nautique en offrant aux touristes nautiques des activités et des contenus touristiques.**
- **Augmenter le nombre de touristes nautiques.**

Tourisme nautique : objectifs et actions	
	Somme
OS1 - Augmenter le revenu lié au tourisme nautique en offrant aux touristes nautiques des activités et des contenus touristiques	15
▼ Améliorer l'animation et le pilotage touristique CCH	2
créer un outil d'agrégation des activités touristiques à l'échelle de la CCH ou des Iles Sous le Vent	1
Etudier l'opportunité de la création d'un outil d'agrégation des activités touristiques (dont charters) en sus du site internet avec fonctions de promotion, commercialisation, appui à la formation et à la professionnalisation, gestion, certification	1
▼ développer l'agro tourisme dans les zones de mouillage	5
accompagner les opérateurs	1
créer le concept de tourisme à la ferme	1
faire adhérer les opérateurs à un réseau Pays	1
former les opérateurs	1
identifier les fermes pouvant basculer dans l'agro tourisme	1
▼ développer les activités de randonnées pédestres et cyclistes	3
entretenir les sentiers de randonnées	1
Ouvrir et baliser de nouveaux sentiers de randonnées, ouvrir des pistes cyclables	1
promouvoir et flécher les sentiers de randonnées	1
▼ développer les activités de restauration (snacks, bars...), de commerce, de vente d'artisanat et de souvenirs locaux et de services (relais postaux) aux abords des zones de tourisme nautique	5
accompagner les projets et les financer grâce au fond d'investissement touristique	1
créer un outil mutualisé de gestion des entreprises et des achats au sein de l'agrégateur touristique	1
identifier des zones et des activités adéquates	1
procéder à des appels à projets	1
viabiliser de l'immobilier en faveur du commerce et de la restauration	1
OS2 - Augmenter le nombre de touristes nautiques	9
▼ Améliorer la gamme de services logistiques liées au tourisme nautique (eau, déchets) par la création d'un service commun d'avitaillement eau et de traitement déchets dans chaque Ile	4
Améliorer le service d'assainissement des eaux et huiles usées produites par les touristes nautiques	1
Etudier la faisabilité d'un service unique et commun à toute la CC HAVA'I	1
Faire un état des lieux de la pratique actuelle sur chaque site	1
Optimiser l'offre de service d'entretien et de réparation des voiliers en créant un nouveau site de carénage à Raiatea	1
▼ augmenter la capacité d'accueil des touristes nautiques en développant le nombre de places	4
Augmenter le nombre de zones de mouillage aménagées pour les voiliers de tourisme et sédentaires	1
augmenter les places en marina à RAIATEA (préciser où)	1
créer au moins 1 marina supplémentaire d'ici 2020 à HUAHINE ou MAUPITI	1
réaménager ou aménager des sites d'accueil dans les 4 îles concernées (action en cours via le Pays, projet porté par CCISM)	1
▼ optimiser la gestion du port d'Uturoa et des marinas	1
étudier un nouvel outil de gestion du port d'Uturoa et des marinas	1
Total	24

4. Le volet « patrimoine historique »

Les enjeux à relever

Valoriser les sites historiques des communes membres de la CCH (hors le marae de Taputapuatea qui fait l'objet par ailleurs d'un plan de gestion spécifique dans le cadre de son futur classement au patrimoine mondial de l'UNESCO) afin de les « rendre à la population » et de les intégrer à l'offre touristique.

Pour ce faire, il convient :

- de réhabiliter les sites les plus facilement valorisables,
- d'organiser leur ouverture au public (signalisation, panneaux d'information, aires de repos, entretien,...),
- de faire de ces sites des lieux de mémoire et de transmission des valeurs et traditions de la culture polynésienne grâce à l'organisation d'activités spécifiques et à des échanges entre les jeunes et les anciens
- de former des guides touristiques locaux,
- d'intégrer ces sites dans les parcours et activités touristiques proposés,
- D'en faire des lieux également de tourisme pour les populations polynésiennes qui ont un lien historique et culturel avec Raiatea (dont les populations du Triangle polynésien : Rapa Nui, Hawaï et Nouvelle-Zélande).
- De trouver les voies de valorisation du patrimoine immatériel (histoire, danse, chant,...).

La plus value de la CC Hava'i

La connaissance des sites non encore explorés, la mobilisation des anciens, la gestion de proximité pour l'entretien et signalisation de sites qui sont la fierté des populations sont considérés comme les plus grands atouts que la CC Hava'i peut offrir à la valorisation du patrimoine historique des Raromatai.

Au-delà, c'est aussi la connexion entre touristes nautiques et patrimoine que la CC Hava'i souhaite renforcer.

Enfin, la CC Hava'i souhaite notamment parvenir à collecter les savoirs concernant son histoire et sa culture pour parvenir à les diffuser et les transmettre.

15 actions ont été retenues par la CC Hava'i pour ses discussions avec le Pays. Ces actions contribuent à 7 objectifs opérationnels et 2 objectifs stratégiques :

- **Valoriser et promouvoir l'histoire et la culture locales.**
- **Faire du patrimoine historique un levier du tourisme.**

Patrimoine historique : objectifs et actions	
	Somme
OS3 - Faire du patrimoine historique un levier du tourisme	8
▼ améliorer l'entretien et la signalisation sur les sites existants	1
créer au sein de la CC HAVA'I un service des sites historiques et patrimoniaux	1
▼ développer les activités autour du patrimoine historique et culturel des communes de la CCH	7
créer les accès et aménagements autour des nouveaux sites historiques	1
créer les outils de promotions des sites historiques	1
Créer un comité de sélection des sites historiques	1
Ecrire l'histoire des sites historiques	1
entretenir les sites historiques	1
former des guides locaux	1
identifier tous les sites historiques remarquables dans chacune des Iles	1
OS4 - Valoriser et promouvoir l'histoire et la culture locales	7
▼ (re)développer une gastronomie ISV	1
créer une association dans le cadre de l'agropole de gastronomie Raromataï qui rassemble des "maman", des chefs de restaurants de Bora Bora et des agriculteurs pour (re)développer des recettes RAROMATAI à partir de produits locaux.	1
▼ Accompagner le développement des associations (danse, chant, artisanat traditionnel,...) dans le cadre de la maison de la culture	2
créer un calendrier annuel d'événements et d'animations avec toutes les structures des ISV	1
Organiser le soutien à la gestion des associations, la mutualisation des moyens (notamment humains), dans une politique de contractualisation moyen terme	1
▼ Assurer la promotion permanente des RAROMATAI dans le tourisme polynésien	1
créer liens avec hotels de BORA-BORA et avec Tahiti Tourisme	1
▼ organiser la filière culture et patrimoine	1
créer une maison de la culture CCH pour piloter la politique de valorisation du patrimoine et mutualiser les moyens	1
▼ valoriser le passé et la culture RAROMATAI	2
Ecrire un ou plusieurs ouvrages sur les RAROMATAI	1
organiser le recueil des savoirs des anciens sur l'histoire des RAROMATAI, les migrations, les savoirs faire et mode de vie	1
Total	15

IV. Propositions de transfert de compétences du Pays vers la CC Hava'i

1. Gouvernance

Compte tenu de l'ampleur du projet, la Communauté de Communes Hava'i mettra en place un dispositif de gouvernance spécifique du projet de développement économique, dispositif interne qui permettra d'en assurer le pilotage opérationnel et stratégique. Sont ainsi prévus :

- Des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact pour chaque action du projet de développement économique.
- La mise en place d'un comité technique de suivi composé à minima du directeur de la CCH .
- La mise en place d'un Comité de Pilotage composé de quelques élus de la CCH, dont le Président et/ou le vice-président.

2. Répartition possible des rôles entre le Pays et la CC Hava'i

Ce sera à définir après discussions Pays / CCH sur actions

	Pays	CC Hava'i
Agriculture raisonnée et biologique	<p>Investissement en équipement (atelier de transformation, chambre froide, abattoir, hangar de stockage) et matériel</p> <p>Mise à disposition (location) d'équipements et/ou de matériels</p> <p>Appui technique du SDR</p>	<p>Aide à l'organisation de la production, de la transformation et de la commercialisation par la structuration des producteurs locaux</p> <p>Négociation avec les acheteurs potentiels (écoles, structures d'hébergement et de restauration,...) et aide à la commercialisation</p> <p>Animation des acteurs</p> <p>Mise en place des supports de fertilisation par compost, transports etc...</p>
Tourisme nautique	<p>Investissements structurants (pontons, bouées, marinas)</p> <p>Gros entretien</p> <p>Appui technique du SDT</p> <p>Formation des professionnels du tourisme (SDT, CCISM,...)</p>	<p>Aide à la décision sur la localisation des équipements</p> <p>Gestion intercommunale et intégrée des infrastructures (avec mise en place d'une fiscalité ad hoc) et entretien courant des équipements (directe ou déléguée à des opérateurs privés)</p> <p>Développement de l'offre de contenus touristiques</p> <p>Animation des professionnels du tourisme</p> <p>Gestion des conflits d'usages entre riverains, pêcheurs, touristes</p>

Patrimoine historique	Réhabilitation et sécurisation des sites Equipements sur les sites (signalisation, panneaux d'information,...) Gros entretien des sites Formation des guides touristiques locaux Définition, organisation et mise en œuvre de la communication sur les sites Appui technique du SCP et du ST	Entretien courant des sites (gestion directe ou déléguée) Aide à l'organisation d'activités et visites touristiques et à destination de la jeunesse sur les sites Appui à l'organisation de manifestations sur les sites par les acteurs locaux (danses, spectacles, récits – contes et légendes,...)
-----------------------	---	---

3. Modalités envisagées

La CC Hava'i souhaiterait soumettre au gouvernement de la Polynésie française et à son Président une forme nouvelle de partenariat de 5 ans, via l'équivalent d'un contrat de projet, d'objectifs et de moyens (CPOM) avant d'envisager le transfert de compétences pur et simple.

En s'appuyant sur l'exemple de ce qui a été fait sur la reconversion des sites militaires, la communauté de commune souhaiterait voir s'il est possible d'envisager la formulation d'un contrat de projet avec le Pays qui passerait par :

- le partage d'objectifs communs de développement,
- la répartition des rôles et des actions,
- la création d'indicateurs précis d'évaluation et de suivi,
- la création d'une instance de pilotage Pays / CCH (niveau élus) et d'une instance de suivi du contrat (niveau services concernés).

Le contrat de projet, d'objectifs et de moyens en matière de développement économique que la CCH propose au Pays pourrait prendre la forme d'une expérimentation comme l'autorise la Constitution depuis la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003. En effet, le nouvel alinéa de l'article 72 prévoit désormais que « les collectivités territoriales peuvent déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences ». Le Code Général des Collectivités Territoriales a ainsi été modifié par la Loi Organique du 1^{er} août 2003 en ajoutant un chapitre spécifique dédié aux expérimentations afin d'en fixer le cadre général.

La durée totale d'une expérimentation ne pouvant excéder 5 ans, ceci pourrait parfaitement correspondre au partenariat que propose la CCH au Pays en matière de développement économique : avant d'être transférée, la compétence pourrait donc être « expérimentée » par la Communauté de Communes.

4. Budgétisation

La budgétisation (coût estimatif) des actions se fera après que les différentes instances auront rendu leurs décisions sur le projet de développement économique :

- un dernier séminaire des élus de la CCH permettra de valider définitivement les actions du projet de développement économique et de prioriser les actions retenues,
- une fois que la négociation avec le Pays aura permis de distinguer les actions qui relèvent du Pays (à budgétiser par les services concernés) et celles qui relèveront de la CCH.

V. Annexe

1. Exemple de fiche action

Axe : (agriculture ou tourisme nautique ou patrimoine historique)			
Objectif stratégique :			
Objectif opérationnel :			
Libellé action :			
Pilote	Pays ou CCH	Opérateur(s)	
Echéance de mise en oeuvre	Date début action prévue :		
	Date fin action prévue :		
<u>Description de l'action</u> (dont sous actions, phasage,...) :			
<u>Questions restant à traiter,...</u>			
<u>Pré requis, conditions de réussite</u>			
Budgétisation			
Coût d'investissement estimé			
Coût de fonctionnement estimé en année pleine			
Recettes envisagées (dont subventions, ventes,...)			
Dispositif de suivi et évaluation			
Indicateur(s) de réalisation proposé(s)			
Indicateur(s) de résultat proposé(s)			
Indicateur(s) d'impact proposé(s)			

2. Agriculture raisonnée et biologique

Rappel de la réglementation existante en Polynésie française en matière d'agriculture biologique

L'agriculture biologique a une définition légale (décret du 10 mars 1981) et une définition agronomique :

- Agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse
- Agriculture basée sur la gestion rationnelle de la fraction vivante du sol, dans le respect des cycles biologiques et de l'environnement pour une production de qualité, équilibrée, plus autonome, plus économe et non polluante

L'agriculture raisonnée est un mode de production agricole dont le principal objectif est d'optimiser le résultat économique du producteur, tout en maîtrisant les quantités d'intrants, en particulier les substances chimiques telles que les engrais ou autres produits phytosanitaires, afin de limiter au maximum leurs impacts négatifs sur l'environnement.

Les principaux textes polynésiens en matière d'agriculture biologiques sont les suivants :

- Loi du pays du 10 janvier 2011 relative à l'agriculture biologique en Polynésie française pose les bases de la réglementation en matière d'agriculture biologique
- Arrêté du 12 août 2011 portant approbation des normes relatives à l'agriculture biologique en Polynésie française. Cet arrêté :
 - instaure la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB) comme la norme de référence en agriculture biologique pour la Polynésie française, en particulier pour les agriculteurs polynésiens qui seront garantis (SPG) en bio,
 - reconnaît pour l'agriculture biologique en Polynésie les normes de l'Union Européenne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, du Canada et des USA.
- Arrêté du 16 septembre 2011 portant approbation de fiches de notification relatives à l'agriculture biologique en Polynésie française.

Le schéma suivant résume la procédure d'agrément en matière d'agriculture biologique.

Instance officielle	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Commission agriculture bio en Polynésie française</div>	
Norme reconnue en PF par arrêté CM	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">NOAB Norme de référence à vulgariser</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Normes USA, Canada, UE, Nlle Zélande, Australie, Japon</div>
Organisme	<p>SPG = Système Participatif de Garantie = associations de producteurs + consommateurs, (reconnu par arrêté CM)</p>	<p>Organisme certificateur Doit être reconnu en PF par arrêté CM; 12 mois pour être en règle. Exemple : Agribiocert, Ecocert, BCF (noni), etc.</p>
Nature du « classement » bio	<p>Garantie Coût faible, lié à l'adhésion du producteur au SPG</p>	<p>Certification Coût = 50.000 à 300.000 Fcfp/an selon la taille de l'exploitation</p>
Type d'exploitation adapté	Petites exploitations	Grosse exploitation
Marché cible	Marché local	Exportation & Marché local
Logos sur produits		<div style="text-align: center;">  + </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;">   </div> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">Dépend du certificateur ou du marché export choisi</p>

Le Système Participatif de Garantie (SPG) est un groupement de producteurs, dans le domaine agricole et/ou agroalimentaire, qui sont engagés et organisés avec leurs consommateurs pour des méthodes de garantie reconnues et valorisant leurs productions biologiques. Les contrôles se font grâce à l'engagement des producteurs dans une transparence totale de leur filière. Les audits sont réguliers, planifiés et rendus crédibles par une formation ad hoc préalable des consommateurs, voire des producteurs qui ne seraient pas encore pleinement conformes.

Il existe actuellement deux Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) en Polynésie française, le SPG Bio Marama et le SPG BioFetia. La norme NOAB est délivrée sous le label Bio Pasifika.